



Dossier suivi par Julien MOULINIAU
07 57 17 36 28
urbanismejm@legrandclermont.fr
Réf : DA/CP/JM/n°21D047

Monsieur le Président
MOND'ARVERNE COMMUNAUTE
ZA Pra de Serre
63960 VEYRE-MONTON



Clermont-Ferrand, le 3 mars 2021

Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Chanonat

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du Grand Clermont concernant une procédure de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Chanonat.

Après étude, je vous informe que **le Grand Clermont émet un avis favorable assorti de l'observation suivante :**

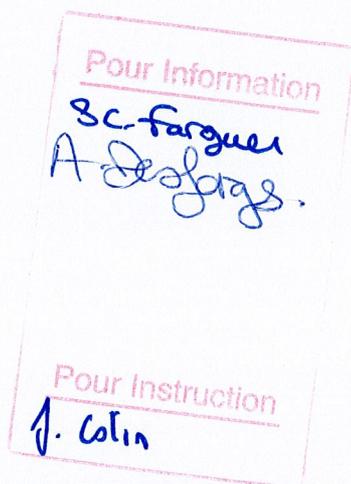
La modification des dispositions concernant les clôtures a pour objectif de permettre l'installation d'un dispositif grillagé sur les murs de soutènement pour des raisons de sécurité des personnes.

Or, les dispositions sur les clôtures ne s'appliquent pas aux murs de soutènement. En tout état de cause, ces derniers peuvent d'ores et déjà être surmontés d'une clôture, dans la limite des dispositions du règlement actuel, soit jusqu'à une hauteur de 1.5mètre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,

Dominique ADENOT.



PETR Le Grand Clermont

72 Avenue d'Italie
63 000 Clermont-Ferrand

04 44 44 95 80

www.legrandclermont.com